

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR, DE LA SÉCURITÉ INTÉRIEURE ET DES LIBERTÉS LOCALES

Décret n° 2005-257 du 21 mars 2005 pris pour l'application des articles 9 et 9-1 de la loi n° 88-227 du 11 mars 1988 relative à la transparence financière de la vie politique

NOR : INTA0500067D

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales,

Vu la Constitution, notamment ses articles 4 et 62 (2^e alinéa) ;

Vu le code électoral, notamment ses articles LO 128, L. 154 à L. 163 et R. 98 à R. 102 ;

Vu la loi n° 88-227 du 11 mars 1988 relative à la transparence financière de la vie politique, modifiée notamment par la loi n° 2000-493 du 6 juin 2000 tendant à favoriser l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et aux fonctions électives ;

Vu la loi de finances pour 2005 (n° 2004-1484 du 30 décembre 2004) ;

Vu le décret n° 2002-888 du 8 mai 2002 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des députés à l'Assemblée nationale et fixant le déroulement des opérations électorales ;

Vu le décret n° 2004-1503 du 30 décembre 2004 portant répartition des crédits ouverts par la loi de finances pour 2005 au ministre de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales ;

Vu l'ensemble des décisions du Conseil constitutionnel du 31 octobre 2002 au 9 avril 2003 déclarant inéligibles certains candidats aux élections législatives des 9 et 16 juin 2002 en application de l'article LO 128 du code électoral ;

Vu la publication générale des comptes de 2002 des partis et groupements politiques effectuée par la Commission nationale des comptes de campagne et des financements politiques au *Journal officiel* du 18 septembre 2004 ;

Considérant qu'il résulte de l'examen des comptes des partis et groupements politiques par la Commission nationale des comptes de campagne et des financements politiques que les formations suivantes :

Aia-Api ;

Avenir ;

Contrat ouvrier ;

Guadeloupe respect ;

Gwadeloup doubout ;

Impôt baisse net ;

Mouvement centriste martiniquais ;

Mouvement guadeloupéen écologiste ;

Mouvement libéral martiniquais ;

Mouvman parnouminm – Demokrasi liberasyon nasyonal – Démocratie libération nationale ;

Organisation régionale et démocratique de réflexion éthique ;

Parti pour la libération de la Martinique ;

Parti progressiste démocratique guadeloupéen ;

Partie réunionnais-Parti renyone ;

Parti socialiste guadeloupéen ;

Pôle républicain outre-mer ;

Pour réussir l'accord de Nouméa ;

Rassemblement pour la Guadeloupe française et caraïbéenne ;

SPM Alliance ;

Union populaire pour la libération de la Guadeloupe,

doivent être regardées comme n'ayant pas satisfait à leurs obligations comptables et perdent, en conséquence, le bénéfice de l'aide publique pour 2005 ;

Vu la communication adressée au Premier ministre par le président du Sénat au nom du bureau en application des dispositions du huitième alinéa de l'article 9 de la loi du 11 mars 1998 précitée ;

Vu la communication adressée au Premier ministre par le président de l'Assemblée nationale au nom du bureau en application des dispositions du huitième alinéa de l'article 9 de la loi du 11 mars 1998 précitée,

Décète :

Art. 1^{er}. – Le montant des aides attribuées aux partis et groupements politiques en application des articles 9 et 9-1 de la loi du 11 mars 1988 susvisée est fixé pour l'année 2005 à 73 211 788,69 euros.

Le montant de la première fraction des aides attribuées aux partis et groupements politiques visés aux deuxième et troisième alinéas de l'article 9 de la loi du 11 mars 1988 précitée est fixé à 33 079 584,69 euros.

Le montant de la seconde fraction des aides attribuées aux partis et groupements politiques visés au sixième alinéa de l'article 9 de la loi du 11 mars 1988 susmentionnée est fixé à 40 132 204 euros.

Art. 2. – La somme mentionnée au deuxième alinéa de l'article 1^{er} est répartie entre les partis et groupements politiques conformément à l'annexe I au présent décret.

Art. 3. – La somme mentionnée au troisième alinéa de l'article 1^{er} est répartie entre les partis et groupements politiques conformément à l'annexe II au présent décret.

Art. 4. – Chacun des partis et groupements politiques figurant soit à l'annexe I, soit à l'annexe II, doit faire connaître au ministre de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales (1) son numéro SIRET, le numéro de compte bancaire ou postal sur lequel devra être versée la somme qui lui est attribuée ainsi que l'identité du titulaire de ce compte.

Art. 5. – Le ministre de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 21 mars 2005.

JEAN-PIERRE RAFFARIN

Par le Premier ministre :

*Le ministre de l'intérieur,
de la sécurité intérieure
et des libertés locales,*
DOMINIQUE DE VILLEPIN

(1) Secrétariat général (direction de la modernisation et de l'action territoriale, sous-direction des affaires politiques et de la vie associative, bureau des élections et des études politiques), place Beauvau, 75800 Paris Cedex 08.

A N N E X E I

PARTIS ET GROUPEMENTS POLITIQUES BÉNÉFICIAIRES DE LA PREMIÈRE FRACTION DE L'AIDE PUBLIQUE POUR 2005

	NOMBRE DE VOIX prises en compte	NOMBRE de candidats hommes	NOMBRE de candidats femmes	MONTANT de la première fraction de l'aide publique pour 2005 compte tenu de la loi sur la parité
I. – Partis et groupements politiques ayant présenté des candidats dans au moins 50 circonscriptions (métropole)				
Union pour un mouvement populaire (UMP)	8 629 353	466	114	9 785 272,33
Association parti socialiste, parti radical de gauche et apparentés	6 577 025	350	185	9 055 983,12
Front national (FN).....	2 859 856	295	276	4 578 246,04
Les Verts	1 156 787	234	227	1 883 192,47
Parti communiste français (PCF).....	1 232 044	277	216	1 881 621,84
Union pour la démocratie française (UDF)	1 361 275	181	45	1 549 301,09
Chasse, pêche, nature et traditions (CPNT)	413 615	220	186	645 150,68
Ligue communiste révolutionnaire (LCR).....	322 834	220	215	525 557,91
Lutte ouvrière (LO).....	304 081	279	281	495 028,95
Mouvement républicain et citoyen.....	293 184	224	181	451 951,59
Mouvement national républicain (MNR).....	274 594	335	237	408 731,41
Mouvement pour la France (MPF)	243 559	159	138	382 484,35
Le Trèfle-Les Nouveaux écologistes Homme-Nature-Animaux.....	94 209	96	86	149 154,23

	NOMBRE DE VOIX prises en compte	NOMBRE de candidats hommes	NOMBRE de candidats femmes	MONTANT de la première fraction de l'aide publique pour 2005 compte tenu de la loi sur la parité
Mouvement écologiste indépendant (MEI).....	98 514	152	103	144 967,29
Rassemblement pour la France (RPF).....	90 332	68	17	102 939,24
Droit de chasse.....	61 008	50	43	95 580,26
Régions et peuples solidaires.....	61 952	63	49	94 551,39
Génération Ecologie – Les Bleus.....	62 547	197	144	93 910,48
CAP 21.....	46 184	58	39	67 821,78
Parti des travailleurs.....	41 855	104	89	65 490,04
Solidarité écologie gauche alternative (SEGA).....	39 756	43	36	61 853,44
Mouvement hommes animaux nature (MHAN).....	19 422	31	34	31 618,06
Energies démocrates.....	25 344	51	7	25 608,90
Renouveau écologique.....	15 413	27	25	24 609,08
Nouvelle Donne.....	16 112	66	36	22 372,26
Centre national des indépendants et paysans (CNIP).....	13 666	37	26	20 305,33
Initiative républicaine.....	14 363	55	30	19 943,69
Confédération des écologistes indépendants (CEI).....	9 130	25	30	14 863,19
Rassemblement des contribuables français (RCF).....	12 261	59	15	14 026,16
Concordat citoyen.....	10 620	52	20	13 446,87
Parti fédéraliste.....	8 644	59	32	11 984,40
GIP – Démocratie active.....	3 627	48	14	4 285,58
Sous-total I.....	24 413 166	4 581	3 176	32 721 853,47
II. – Partis et groupements politiques ayant présenté des candidats exclusivement outre-mer				
Parti communiste réunionnais.....	48 676	2	1	79 242,14
Tahoeraa Huiraatira.....	48 325	1	1	78 670,73
Groupement France-Réunion.....	32 188	1		52 400,48
Identité et République.....	18 019	1		29 334,05
Fetia Api.....	16 516	1	1	26 887,24
Parti gaulliste.....	7 652	2	1	12 457,08
Parti communiste guadeloupéen.....	10 425	4	1	11 879,97
L'Action.....	6 384	1		10 392,84
Te hono e tau i te honoai.....	5 755	1		9 368,86
Mouvement populaire franciscain.....	5 436	1		8 849,54
Réunion avenir une ambition pour la Réunion.....	5 144	1		8 374,18
Mouvement indépendantiste martiniquais.....	10 150	3		8 261,85
Parti progressiste martiniquais.....	8 269	2		6 730,76
Guadeloupe unie socialisme et réalités.....	7 857	2		6 395,41
Union centriste et libérale.....	3 478	4		2 831,01
Priorité socialiste Réunion.....	2 049	3	1	2 501,75
Archipel demain.....	1 388	1		2 259,60
Bâtir le pays Martinique.....	1 096	3		892,12
Metz pour tous.....	1	1		1,63
Sous-total II.....	238 808	35	6	357 731,23
Total.....	24 651 974	4 616	3 182	33 079 584,69

A N N E X E I I

PARTIS ET GROUPEMENTS POLITIQUES
BÉNÉFICIAIRES DE LA SECONDE FRACTION DE L'AIDE PUBLIQUE POUR 2005

PARTIS ET GROUPEMENTS POLITIQUES représentés au Parlement	NOMBRE DE PARLEMENTAIRES ouvrant droit au versement de l'aide publique			MONTANT de l'aide publique attribuée pour 2005 (en euros)
	Assemblée nationale	Sénat	Total	
Union pour un mouvement populaire.....	350	154	504	22 325 199,58
Association parti socialiste, parti radical de gauche et apparentés	151	96	246	10 941 119,63

PARTIS ET GROUPEMENTS POLITIQUES représentés au Parlement	NOMBRE DE PARLEMENTAIRES ouvrant droit au versement de l'aide publique			MONTANT de l'aide publique attribuée pour 2005 (en euros)
	Assemblée nationale	Sénat	Total	
Union pour la démocratie française.....	31	38	69	3 056 426,13
Parti communiste français.....	22	21	43	1 904 729,33
Les Verts	3	4	7	310 072,22
Rassemblement pour la France.....	5	1	6	265 776,19
Centre national des indépendants et paysans	2	4	6	265 776,19
Mouvement pour la France	2	3	5	221 480,15
Tahoeraa Huiraatira	2	1	3	132 888,09
Mouvement républicain et citoyen.....		2	2	88 592,06
Le Trèfle - Les Nouveaux écologistes Homme-Nature-Animaux.....	2		2	88 592,06
Parti communiste réunionnais	1	1	2	88 592,06
Archipel demain.....	1	1	2	88 592,06
Bâtir le pays Martinique	1	1	2	88 592,06
Groupe France-Réunion.....	1		1	44 296,03
Guadeloupe unie socialisme et réalités.....		1	1	44 296,03
Metz pour tous.....		1	1	44 296,03
Mouvement indépendantiste martiniquais.....	1		1	44 296,03
Parti communiste guadeloupéen.....	1		1	44 296,03
Parti progressiste martiniquais		1	1	44 296,03
Sous-total I.....	576	330	906	40 132 204,00